



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 décembre 2005
Français
Original: anglais

Rapport mensuel du Secrétaire général sur le Darfour

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité, du paragraphe 15 de sa résolution 1564 (2004), du paragraphe 17 de sa résolution 1574 (2004) et du paragraphe 12 de sa résolution 1590 (2005). Il rend compte de la situation sur le terrain au 12 décembre 2005.

II. Insécurité au Darfour

2. Si les actes de violence signalés au Darfour ont diminué d'octobre à novembre, le nombre confirmé de civils victimes de la violence a pratiquement doublé (120 morts en novembre contre 70 en octobre). Cette augmentation du nombre de morts était à mettre sur le compte des attaques ayant des motifs politiques et du banditisme. En particulier, deux événements politiques ont sensiblement contribué à exacerber la violence et l'insécurité pendant la période considérée.

3. En premier lieu, une lutte interne pour le pouvoir s'est poursuivie au sein du principal mouvement armé au Darfour, le Mouvement/Armée de libération du Soudan (M/ALS). Les changements d'allégeance de certains chefs militaires ont créé un vide du pouvoir dans certaines régions du Darfour, de sorte que nombreux étaient ceux qui pensaient que ce clivage au sein du M/ALS risquait de provoquer des accrochages intertribaux entre les Fur et les Zaghawa, les tribus respectives des deux chefs rivaux du M/ALS, Abdul Wahid al-Nur et Minni Arko Minawi.

4. En deuxième lieu, l'arrivée récente de déserteurs militaires du Tchad dans le Darfour-Ouest a contribué à déstabiliser encore la situation complexe qui régnait dans la région en matière de sécurité. Ces déserteurs rejoignent les groupes d'opposition armés tchadiens basés au Darfour qui se livrent à toute une série d'exactions telles que la contrebande transfrontière, le vol de bétail et le banditisme.

5. En novembre, c'est dans le Darfour-Sud qu'ont été signalés le plus grand nombre d'actes de violence dirigés contre la population locale et les organisations internationales. De graves accrochages intertribaux ont également eu lieu entre les Falata et les Massalit dans cette région. Entre le 6 et le 17 novembre, des milices ont lancé des attaques contre plus d'une douzaine de villages massalit au sud-ouest de Gereida qui ont fait une soixantaine de morts, ce qui représentait en 2005 le bilan le plus lourd pour un seul incident. Des huttes ont été incendiées, des champs et des



récoltes ont brûlé et 15 000 personnes au total ont été déplacées. Une attaque de cette envergure, menée pendant plus d'une semaine dans une zone où la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) était présente, témoigne de manière choquante de l'incapacité dans laquelle se trouve toujours le Gouvernement de protéger sa propre population et de celle de l'ensemble de la communauté internationale de prévenir ces crimes abominables.

6. Dans le Darfour-Nord, les discussions au sein du M/ALS se sont traduites par un accroissement des incidents intertribaux. C'est ainsi que le 11 novembre, des accrochages au sein de l'Armée de libération du Soudan (ALS) se sont produits entre les tribus Zaghawa et Meidop. Le 13 novembre, un affrontement entre des membres Zaghawa et Berti de l'ALS a fait au moins 15 morts. Pendant la même période, les actes de banditisme et d'autres formes de violence criminelle sont demeurés relativement peu nombreux dans le Darfour-Nord.

7. Sur les trois États, le Darfour-Ouest est celui où la situation en matière de sécurité est la plus complexe. Les factions de divers groupes armés et un grand nombre d'éléments infiltrés venus du Tchad se sont livrés à des actes de violence à caractère criminel et politique. La sécurité s'est gravement détériorée dans cet État pendant la période considérée, ce qui a eu des répercussions négatives sur la population locale, et compromis la sécurité des personnes déplacées et l'acheminement de l'aide humanitaire. Pillages, cambriolages et affrontements sanglants entre les milices armées se disputant les biens volés ont été monnaie courante pendant tout le mois de novembre.

8. Le 18 novembre, les Forces armées soudanaises ont mené des opérations dans la région de Jebel Moon, prétendument contre des déserteurs tchadiens qui s'étaient installés dans la région. Une semaine plus tard, une équipe d'évaluation de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) a entrepris une mission d'enquête dans cette région. À l'issue d'entretiens avec la population locale, cette équipe a confirmé que les FAS avaient non seulement lancé une attaque mais que des hélicoptères de combat avaient été utilisés au cours de l'opération, au cours de laquelle huit personnes avaient été blessées, dont trois grièvement, notamment un adolescent de 13 ans. En outre, elle n'avait pas vu le moindre déserteur tchadien, contrairement à ce qu'avait prétendu le Gouvernement. Un groupe de Tchadiens arrivés à Jebel Moon le 29 octobre avaient quitté rapidement les lieux sous la pression de la population locale. L'attaque des Forces armées soudanaises contre Jebel Moon constituait une violation du cessez-le-feu humanitaire décrété en avril 2004 et contrevenait aux dispositions de la résolution 1591 (2005) du Conseil de sécurité. En outre, l'interruption des activités humanitaires causée par cette attaque est inexcusable.

9. L'insécurité au Darfour est un phénomène dynamique et complexe qui a tendance à dégénérer. Face au vide du pouvoir dans la région, plusieurs groupes armés ont commencé à agir à leur guise. Le vol de bétail et les attaques contre les agriculteurs demeurent les principaux actes de banditisme. Les attaques se poursuivent, même si leurs auteurs savent pertinemment qu'elles causeront la mort d'un grand nombre de femmes et d'enfants innocents. On a également observé une nette augmentation des incidents violents motivés par le désir d'acquérir du matériel et des moyens logistiques. Ainsi, les embuscades, la saisie de véhicules et les attaques de camions transportant du carburant se sont considérablement multipliées, entravant gravement les activités des organisations internationales opérant au Darfour.

III. Protection et droits de l'homme

10. Les civils continuent de faire les frais des combats incessants menés par les parties belligérantes, de la reprise de la tactique de la « terre brûlée » par les milices et des opérations militaires de grande envergure lancées par le Gouvernement. Rien qu'en novembre, pas moins de 20 000 personnes ont été contraintes de quitter leurs foyers. Les attaques contre de nombreux villages près de Gereida (Darfour-Sud), auxquelles auraient pris part des milices et le Gouvernement ainsi que des forces rebelles, et qui ont provoqué le déplacement de 15 000 civils, pour la plupart des enfants et des femmes, étaient particulièrement préoccupantes. L'insécurité continue également de forcer des dizaines de milliers de rapatriés et les populations locales à chercher refuge à proximité des villes et dans les camps de personnes déplacées existants ou dans des camps de fortune. Dans les régions agricoles, les milices s'appliquent à détruire les récoltes, réduisant ainsi à néant les perspectives de retour et d'autonomie économique.

11. Des détentions, des actes d'intimidation, de harcèlement et de pillage de la part des autorités ont été signalés tous les jours dans les camps d'Abu Shouk et Al Salaam dans le Darfour-Nord au début du mois de novembre. La mise en place par la MUAS d'une présence permanente dans le camp d'Abu Shouk a réduit le nombre d'agressions dans ce camp et aux alentours. En revanche, les milices ont lancé des attaques contre d'autres camps, dont la plus récente a provoqué la mort de deux enfants de 6 et 9 ans à Fata Borno (Darfour-Nord).

12. Le nombre d'actes de violence sexuelle dans les camps de personnes déplacées et aux alentours est demeuré élevé dans toute la région du Darfour, des agressions étant signalées tous les jours. Des enlèvements de villageoises ont également continué d'être signalés : dans les régions de Masteri et de Geneina (Darfour-Ouest), une vingtaine de femmes ont été portées disparues en novembre.

13. Le Sous-Comité du Mécanisme conjoint d'application chargé de la promotion des droits de l'homme et de la protection a tenu trois réunions pour examiner notamment les moyens de combattre la violence dont sont victimes les femmes au Darfour, les Règles d'application de la circulaire 2, ayant trait à la collecte d'éléments de preuve dans les cas de violence sexuelle, de violations des droits de l'homme dans le Darfour-Ouest et la question de l'accès aux centres de détention. Comme indiqué précédemment (S/2005/592), le 10 octobre 2005, le Gouvernement a approuvé le plan d'action visant à éliminer la violence à l'égard des femmes au Darfour. J'engage vivement ce dernier à mettre en œuvre sans tarder ce plan d'action et à permettre aux organisations non gouvernementales locales d'en suivre et d'en évaluer l'application.

14. J'accueille également avec satisfaction l'amendement à la procédure pénale (les Règles d'application de la circulaire 2), signé par le Ministre de la justice le 24 octobre 2005, qui précise la procédure à suivre pour recueillir des preuves médicales et interdit le harcèlement des agents de santé qui dispensent des soins médicaux aux victimes de violences sexuelles. Le Gouverneur du Darfour-Sud a également accepté de modifier les procédures applicables aux victimes d'actes de violence sexuelle. En vertu de ces amendements, les victimes de viols auront le droit de recevoir un traitement médical sans avoir à remplir le formulaire 8, la police ne pourra pas s'introduire de force dans les établissements médicaux pour interroger ces victimes et les autorités gouvernementales ne pourront pas harceler les agents de

santé qui leur dispensent des soins médicaux. Ces mesures sont dans le droit fil des décisions analogues prises par les autorités du Darfour-Ouest en juin 2005.

15. Malgré l'amélioration des politiques en la matière, la situation concernant la violence à l'égard des femmes ne s'est pas améliorée dans la pratique depuis la présentation de mon dernier rapport. Les autorités ne font toujours pas preuve de la diligence voulue pour prévenir les viols, enquêter sur ces actes et poursuivre leurs auteurs. Il est impératif que les textes adoptés se traduisent par des mesures positives propres à assurer la sécurité des femmes sur le terrain.

16. Une mission d'enquête sur les droits de l'homme a été envoyée à Tama le 12 novembre à la suite de l'attaque brutale lancée par des milices vers la fin du mois d'octobre. Ses conclusions préliminaires confirment que des violations ont été commises contre des civils, dont des enfants : exécutions arbitraires de civils; traitements cruels et inhumains; pillages de biens et déplacements forcés. La mort de 29 personnes a également été confirmée sur la base du nombre de nouvelles tombes identifiées. Les responsables gouvernementaux n'ont toujours pas pris de mesures pour que ces massacres fassent l'objet d'enquêtes sérieuses.

17. En novembre, le Tribunal pénal spécial sur les événements au Darfour a rendu deux verdicts, ce qui porte à six le nombre de verdicts rendus depuis sa création le 7 juin 2005. À ce jour, aucun haut fonctionnaire n'a été condamné et aucun des crimes n'était lié à la violence observée au plus fort du conflit en 2003-2004.

18. Le 16 novembre, le Tribunal spécial a condamné deux soldats de deuxième classe des services du renseignement militaire pour homicide volontaire après la mort en détention d'un homme à Kutum (Darfour-Nord) en mars 2005. Ces soldats ont été condamnés à mort mais pourraient faire appel de la décision. Le chef de la police de Kutum a été acquitté et un quatrième suspect s'est échappé alors qu'il était en détention.

19. Le 23 novembre, deux autres officiers du renseignement militaire ont été condamnés pour le meurtre en détention d'un garçon de 13 ans en mars 2005. Bien que la famille de la victime ait décidé d'exonérer totalement les coupables, le Tribunal, exerçant son pouvoir discrétionnaire, a condamné les deux hommes à deux ans de prison pour homicide volontaire.

20. Les spécialistes des droits de l'homme de l'ONU ont continué de visiter les centres de détention et se sont rendus pour la première fois dans ceux du M/ALS dans l'est de Jebel Marra. Une deuxième visite a été effectuée au centre de détention de la Sécurité nationale dans le Darfour-Sud. Au cours des entretiens, trois détenus ont affirmé avoir été soumis à diverses formes de violence physique au cours de leur transfert des autorités militaires aux services de sécurité et pendant leurs interrogatoires. Ces témoignages ne font que confirmer la tendance inquiétante qu'ont les officiers de la Sécurité nationale à faire subir de mauvais traitements aux détenus lors des interrogatoires. La torture est absolument interdite par la Constitution nationale intérimaire et par le droit international. Le Gouvernement doit mettre en œuvre les réformes juridiques et institutionnelles requises pour assurer que la Sécurité nationale soit tenue comptable de ses actes et respecte l'état de droit.

IV. Situation humanitaire

21. Les organismes d'aide humanitaire et les organisations non gouvernementales au Darfour ont dû faire face à de nouveaux déplacements massifs tout en s'efforçant de maintenir leurs opérations de grande envergure dans un climat de grande insécurité. Les combats intertribaux et les attaques, à la fois des milices et des rebelles, contre des villages dans toute la région ont entraîné des déplacements incessants vers les camps et établissements improvisés près des principales agglomérations. Je félicite les organismes humanitaires d'avoir pris des mesures rapides et concertées pour porter secours aux populations touchées.

22. Il semble que, grâce aux activités de secours énergiques, la situation humanitaire au Darfour soit dans l'ensemble encore gérable, malgré le niveau dangereux d'insécurité. En octobre, le Programme alimentaire mondial et le Comité international de la Croix-Rouge ont réussi à distribuer 51 000 tonnes d'aide alimentaire à près de 3 millions de personnes, volume record, et véritable tour de force vu les conditions extrêmement difficiles sur le terrain.

23. Je suis néanmoins très préoccupé par les nombreuses informations selon lesquelles des milices et des groupes de nomades détruisent et brûlent de vastes superficies de terres cultivées. Les prévisions faisant état d'une augmentation des rendements de 80 % par rapport à 2004 risquent fort d'être réduites à néant, prolongeant ainsi cruellement la crise humanitaire au Darfour. Je compte sur les autorités pour prévenir et faire cesser ces actes de destruction.

24. Ces derniers mois, les organismes humanitaires ont eu énormément de mal à atteindre les populations touchées dans des conditions de sécurité, le niveau d'accès étant tombé à 70 % (soit le niveau le plus faible depuis avril 2004). Toutefois, ils prennent actuellement des initiatives pour surmonter ces difficultés. C'est ainsi qu'à El Geneina, l'ONU a fourni deux hélicoptères pour transporter du personnel et acheminer l'aide humanitaire en vue de contourner les restrictions placées, pour des raisons de sécurité, sur le transport par la route du personnel et de l'aide humanitaires. Toutefois, même ces mesures extraordinaires ne suffisent pas toujours à remédier à la détérioration de la sécurité. Face aux nouvelles menaces plausibles, les organismes humanitaires ont été contraints de suspendre les vols d'hélicoptère à la fin du mois de novembre. Outre les problèmes de sécurité immédiats qui peuvent limiter l'emploi d'hélicoptères, cette formule risque aussi d'être d'un coût exorbitant à long terme.

25. Les interventions humanitaires sont entravées par d'autres obstacles. Malgré divers engagements et promesses, les autorités continuent de soumettre le personnel humanitaire soudanais à des arrestations arbitraires et à des interrogatoires. De même, l'Armée de libération du Soudan (ALS) n'a pas tenu la promesse qu'elle avait faite d'assurer la liberté de mouvement du personnel humanitaire. En outre, il est regrettable que des membres de l'ALS et du Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) continuent d'empêcher la MUAS de mener à bien ses activités. Je déplore particulièrement un incident survenu le 15 novembre, au cours duquel 120 soldats de l'ALS ont encerclé la base de la MUAS à Gereida (Darfour-Sud), puis y ont pénétré et ont harcelé le personnel et détenu un interprète.

26. La décision du Gouvernement d'interdire aux organismes humanitaires l'accès à la région de Jebel Moon (Darfour-Ouest) pour y mener des opérations militaires, aussi légitimes soient-elles, constitue une violation des accords en vigueur relatifs à l'accès humanitaire. En outre, les avertissements lancés par le membre renégat du

Mouvement national pour la réforme et le développement, Djibril Abdul Kareem Barey, qui a menacé d'abattre les hélicoptères de l'ONU effectuant des missions humanitaires dans la région de Jebel Moon, sont totalement inacceptables. Mon Représentant spécial a, à maintes reprises, engagé les parties au conflit à protéger les opérations humanitaires au Darfour et à faciliter l'accès du personnel humanitaire aux populations touchées dans des conditions de sécurité afin qu'il puisse leur apporter son assistance.

V. Processus de paix au Darfour

27. À la suite de l'ajournement de la sixième série de pourparlers de paix intersoudanais sur le Darfour, un élément du haut commandement du M/ALS, sous la conduite de Minni Minawi, a convoqué une conférence à Haskanita, ville du Darfour-Est. La conférence, qui a commencé ses travaux le 29 octobre, a réuni de nombreux participants, dont plusieurs chefs militaires, mais le Président du M/ALS, Abdul Wahid Al-Nur, de même que la plupart de ses partisans, ont refusé d'y participer. Au cours de cette conférence, Minawi a été élu nouveau Président du M/ALS. Cette élection a été rejetée par Abdul Wahid.

28. Au cours de la période considérée, plusieurs initiatives importantes ont été prises pour réconcilier les parties au sein du M/ALS et contribuer à la création d'un climat propice à la tenue de la septième série de pourparlers d'Abuja, qui ont repris le 29 novembre. La première a été la convocation par le Royaume-Uni d'une réunion de représentants des pays donateurs et de l'ONU le 1^{er} novembre à Londres. Les participants à cette réunion ont, entre autres, examiné la manière d'assurer l'adoption d'une position commune au sein du M/ALS avant les pourparlers, ainsi que plusieurs propositions visant à mettre un terme à la violence au Darfour et les dispositions à prendre pour la période qui suivrait les pourparlers d'Abuja.

29. La Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) a également participé à une réunion de haut niveau convoquée par les États-Unis les 8 et 9 novembre à Nairobi dans un effort visant à réconcilier Abdul Wahid et Minni Minawi. M. Abdul Wahid a assisté à cette réunion mais pas Minawi, qui a néanmoins envoyé une délégation pour le représenter. Les deux parties ont réaffirmé leur ferme volonté de respecter le cessez-le-feu humanitaire et de faciliter l'acheminement des secours.

30. Le 12 novembre, mon Représentant spécial à Khartoum a convoqué une réunion des Envoyés spéciaux, à laquelle ont assisté des représentants de l'Allemagne, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Union africaine et de l'Union européenne. Les Envoyés spéciaux ont examiné la manière de faciliter l'adoption d'une position plus unie au sein du M/ALS avant l'ouverture des pourparlers. Ils ont aussi abordé les problèmes d'aide humanitaire et de développement qu'il faudrait régler après la conclusion d'un accord de paix. La MINUS a présenté aux Envoyés spéciaux un document portant essentiellement sur le processus à mettre en place après les pourparlers d'Abuja et définissant les éléments à inclure dans un accord de paix qui soit à la fois crédible et viable : nécessité d'assurer la compatibilité des dispositions d'un accord de paix au Darfour avec celles de l'Accord de paix global et de la Constitution; respect des arrangements constitutionnels déjà pris pour le sud du Soudan et les zones de transition; compatibilité avec l'engagement pris à l'échelon national de promouvoir l'unité; souplesse qui permettrait le moment venu l'élaboration d'arrangements

analogues pour l'Est du Soudan; et engagement ferme de respecter le caractère obligatoire de l'instrument qui serait issu des pourparlers. Il était également dit dans ce document, qu'il convenait de reconnaître que d'autres forces devaient être associées au processus qui serait finalement adopté et que le partage du pouvoir pendant la transition prendrait fin après la tenue d'élections.

31. Les participants à cette réunion ont également estimé qu'il importe que la communauté internationale associe les parties à l'examen des principaux problèmes qui se poseront après le règlement du conflit et qui doivent être définis dans l'accord de paix. Certains pourront aussi être abordés plus en détail dans le cadre du dialogue Darfour-Darfour devant avoir lieu après la conclusion d'un accord de paix définitif. Ce dialogue devrait aussi prévoir une stratégie de réconciliation viable entre toutes les communautés au Darfour.

32. Le 19 novembre, après la réunion des Envoyés spéciaux à Khartoum, le Sous-Secrétaire d'État aux affaires africaines des États-Unis, M. Jendayi Frazer, et le chef de la MUAS, l'Ambassadeur Baba Gana Kingibe, ont suscité une rencontre entre Abdel Wahid et Minni Minawi pour les engager une nouvelle fois à participer, dans un esprit constructif et en présentant un front uni, à la septième série de pourparlers d'Abuja, malgré les désaccords existant au sein du mouvement. Par la suite, une autre rencontre, sous l'égide du Gouvernement tchadien avec le concours de la Jamahiriya arabe libyenne, de l'Érythrée et de l'Union africaine, a eu lieu à N'Djamena les 25 et 26 novembre. Abdul Wahid et Minni Minawi ont tous deux accepté de présenter un programme de négociation commun, qui serait arrêté en concertation avec le MJE.

33. Au cours de la période considérée, mon Représentant spécial a également tenu deux réunions bilatérales avec Minni Minawi, au cours desquelles il a souligné que la communauté internationale estimait que les dissensions au sein du MLS ne devaient pas faire obstacle à l'objectif primordial, qui est d'assurer la paix et la réconciliation au Darfour avant la fin de 2005. Mon Représentant spécial a non seulement engagé Minni Minawi à ne pas arrêter les chefs militaires dissidents, mais il a aussi affirmé sans équivoque que l'Organisation des Nations Unies ne pouvait prendre position dans un différend interne au sein du mouvement et engagé Minni Minawi à coopérer avec M. Abdul Wahid pour faire en sorte que la signature d'un accord de paix lors de la prochaine série de pourparlers amène toutes les parties à mettre fin à leurs activités militaires.

34. Le 29 novembre, la septième série de pourparlers de paix intersoudanais concernant le Darfour a été lancée à Abuja. Toutes les parties se sont engagées à négocier de bonne foi, en vue de parvenir à un accord d'ici à la fin de l'année. Les pourparlers de la Commission chargée de la question du partage du pouvoir ont été engagés officiellement le lendemain avec l'ouverture du débat sur le partage des richesses et les mesures de sécurité.

35. Les parties ont défini les domaines prioritaires lors du débat sur le partage du pouvoir, mais il subsiste certaines divergences de vues que l'équipe de médiation de l'Union africaine s'efforce d'aplanir en proposant des solutions de compromis. Il sera également indispensable d'entreprendre un examen sérieux des mesures de sécurité dans le cadre général des efforts visant à mettre un terme à la violence au Darfour.

VII. Appui des Nations Unies à la Mission de l'Union africaine au Soudan

36. À la fin de la période considérée, la MUAS comptait au total 6 848 membres au Darfour, dont 700 observateurs militaires, 1 211 agents de la police civile, 47 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 11 personnes affectées à l'appui de la Commission du cessez-le-feu et une force de protection de 4 879 hommes. La MINUS est demeurée en liaison étroite avec la MUAS, grâce à des contacts réguliers avec le chef de la Mission à Khartoum et son personnel au Darfour, et dans le cadre de réunions périodiques entre la cellule d'assistance des Nations Unies et la Mission de l'Union africaine à Addis Abeba. La cellule d'assistance des Nations Unies a également continué d'apporter une aide à l'Union africaine dans les domaines de la planification et de la gestion opérationnelles.

37. La Commission de l'Union africaine a entrepris une mission d'évaluation de la MUAS, qui doit durer du 10 au 20 décembre. Cette mission, à laquelle participent tous les principaux partenaires de la MUAS, dont le Canada, les États-Unis d'Amérique, l'Organisation des Nations Unies, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union européenne, entreprendra un examen approfondi de la composante militaire et de la composante de police de la MUAS eu égard au mandat de la Mission, et, sur la base de ses conclusions, recommandera la marche à suivre.

VIII. Observations

38. Au cours des 18 derniers mois, les mesures prises par le Conseil de sécurité face à la crise du Darfour ont été cohérentes et énergiques, depuis l'adoption de la résolution 1556 (2004) le 30 juillet 2004 jusqu'à la déclaration publiée tout récemment par son président publiée le 13 octobre 2005 (S/PRST/2005/48). Le Conseil a notamment demandé la cessation de tous les actes de violence et attaques, le désarmement et le contrôle des milices janjaouid, l'abolition de l'impunité et un règlement politique du conflit. En mars 2005, dans sa résolution 1591 (2005), le Conseil a décidé d'imposer des mesures ciblées, et dans sa résolution 1593 (2005), de déférer au Procureur de la Cour pénale internationale la situation au Darfour.

39. Malgré ce large éventail de mesures, adoptées sur une longue période, les informations émanant du terrain confirment que la situation s'est nettement détériorée depuis septembre, (prolifération des parties au conflit, multiplication des accrochages intertribaux, infiltration d'éléments déstabilisateurs venus du Tchad, montée du banditisme, etc.). Il s'agit là d'une évolution extrêmement préoccupante ayant des conséquences catastrophiques pour la population civile. Cette dernière continue d'être victime d'attaques de grande envergure, des groupes armés violent femmes et fillettes, de nouveaux villages sont mis à feu et des milliers de personnes sont chassées de leur foyer. Alors que l'année 2005, deuxième année du conflit au Darfour, approche de sa fin, il nous faut malheureusement reconnaître que les besoins les plus pressants de millions de victimes de la guerre, notamment en matière de protection et de sécurité, demeurent pour l'essentiel non satisfaits. Si d'innombrables vies ont été sauvées grâce à une gigantesque opération de secours humanitaire menée sous la conduite de l'Organisation des Nations Unies, les principales victimes de la violence et des violations flagrantes des droits de l'homme continuent de vivre dans la peur et la terreur. C'est notamment le cas de la

grande majorité des personnes déplacées, de nouveaux camps ayant été attaqués ces derniers mois; en outre, les groupes armés violents représentent une menace constante aux abords d'un grand nombre de camps. Ceux qui ont réussi à rester dans leurs villages sont encore plus vulnérables.

40. Je constate aussi avec un profond regret que le bilan dressé dans le premier rapport mensuel sur le Darfour que j'ai présenté au Conseil de sécurité en août 2004 est toujours valable : l'immense majorité des milices armées n'a pas été désarmée, et le Gouvernement n'a pris aucune mesure concrète pour traduire en justice, voire simplement identifier, l'un quelconque des chefs de milice ou les auteurs de ces attaques, contribuant ainsi à maintenir un climat d'impunité. J'engage vivement une nouvelle fois le Gouvernement soudanais à prendre des mesures énergiques pour remédier à ces défaillances manifestes. Il faut condamner dans les termes les plus vifs toutes les atrocités commises au Darfour.

41. Comme le Conseil de sécurité l'a maintes fois déclaré, seul un règlement politique pourra, en dernier ressort, mettre un terme à la violence et permettre à quelque 2 millions de personnes déplacées et de réfugiés de rentrer chez eux. C'est pourquoi la série de pourparlers en cours à Abuja est tellement importante et doit être déterminante, malgré les graves difficultés rencontrées avant l'ouverture de ces pourparlers du fait du clivage au sein du MLS. De nouveaux attermoissements ne sauraient être acceptables. La communauté internationale, notamment mon Représentant spécial, a commencé à associer les parties à l'examen des principaux problèmes qui se poseront après le règlement du conflit et qui doivent être définis dans un accord de paix. Toutefois, cet accord de paix ne pourra assurer la sécurité et la protection que s'il emporte l'adhésion des divers éléments en présence au Darfour, y compris de ceux qui ne participent pas aux pourparlers d'Abuja. Un dialogue soutenu et une stratégie de réconciliation à long terme associant toutes les parties devront donc être mis en place une fois qu'un accord aura été signé à Abuja. Toutes les parties au Darfour devront manifester leur volonté politique résolue de parvenir à une réconciliation véritable.

42. Toutes ces initiatives devront aller de pair avec un renforcement de la présence internationale chargée de la sécurité, qui devrait prendre les mesures voulues pour faire face à la détérioration de la sécurité sur le terrain. Je suis très heureux de constater à cet égard que l'Union africaine, dont l'action demeure louable, a décidé d'entreprendre une deuxième mission d'évaluation entre le 10 et le 20 décembre avec la participation des principaux partenaires, dont une équipe des Nations Unies. Les recommandations de cette mission sur la marche à suivre aideront l'Union africaine, ses partenaires et le Conseil de sécurité lorsqu'ils examineront les mesures à prendre d'urgence, et notamment, dans le cas du Conseil de sécurité, la mise en œuvre de ses résolutions relatives au Darfour. En attendant, il convient de tout mettre en œuvre pour maintenir et renforcer la mission de l'Union africaine et intensifier encore les mesures de protection dans l'ensemble de la région. En particulier, toutes les parties au conflit doivent coopérer avec la MUAS et ceux qui refusent de le faire doivent répondre de leurs actes.

43. J'engage aussi les donateurs à répondre généreusement aux énormes besoins humanitaires du Darfour, qui étaient décrits dans le plan de travail de 2006 pour le Soudan, présenté le 2 décembre 2005.